



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon le Règlement sur les Produits Dangereux du Canada (RPD) (DORS/2015/17)

SECTION #1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIÉTÉ

NOM DU PRODUIT: **TOTAL DYNATRANS AC 10W, 30 et 50**

AUTRES MOYENS D'IDENTIFICATION : MÉLANGE

USAGE RECOMMANDÉ: LUBRIFIANT TYPE TO-4 POUR TRANSMISSION

NOM ET ADRESSE DU FABRICANT: TOTAL CANADA INC.
220 LAFLEUR
Lasalle, Québec
H8R 4C9
Tél.: (514) 595-7579 ou 1-800-463-3955

URGENCE 24 HEURES: Appelez CHEMTREC au 1-800-424-9300 ou 703-527-3887

SECTION #2 IDENTIFICATION DE DANGERS

CLASSIFICATION RÉGLEMENTAIRE - SIMDUT - Selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) (DORS/2015/17)



Ces produits ne sont pas contrôlés par le SIMDUT

SYSTÈME GÉNÉRAL HARMONISÉ (SGH) –SIMDUT 2015



DANGER! Peut causer lésions oculaires graves et sévère irritation des yeux. Catégorie 2 (H319)

URGENCE: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

VOIES D'ABSORPTION: Contacts dermiques, contact oculaire, inhalation et ingestion

EFFETS POTENTIELS AIGUS POUR LA SANTÉ:

INHALATION: L'exposition prolongée à des vapeurs très concentrées du produit, peut causer des maux de tête, des étourdissements et des nausées. A court terme, une surexposition peut causer une irritation des voies respiratoires.

Limite d'exposition au brouillard = 5 mg/m^3 (CMA/MOYENNE, ACGIH).

CONTACT AVEC LES YEUX: Produit sévèrement irritant pour les yeux.

CONTACT AVEC LA PEAU: Ce produit peut causer une irritation de la peau. Le contact prolongé et répété avec le produit peut causer un dégraissement et un dessèchement de la peau se traduisant par une irritation et une dermite.

INGESTION: Peut causer la nausée. Ne pas faire vomir.

AUTRES EFFETS: Aucun devrait provoquer aucun effet significatif pour la santé dans des conditions normales de use. Non mutagènes, génotoxiques ou de sensibilisation pour les animaux et les humains.

CONDITIONS MÉDICALES PAR UNE SUREXPOSITION:

Des désordres préexistants impliquant tous les organes de cible mentionnés dans fiche signalétique en tant qu'étant en danger peuvent être aggravés par la surexposition à ce produit.

SYMPTOMES SUREXPOSITION: inflammation de la peau est caractérisée par des démangeaisons, des rougeurs ou, occasionnellement d'ampoules.

Voir Information toxicologique (section 11)

SECTION #3 COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) (DORS/2015/17)

NOM	%	No CAS
---	--	---

- Ne contient pas d'ingrédients considérés dangereux selon le la loi canadienne (SIMDUT --- LOI C70) ou américaine (CFR 1910.1200).

- LISTE CANADIENNE DES SUBSTANCES DOMESTIQUE (DSL):Les composantes sont toutes présentes.

SECTION #4 PREMIERS SOINS

CONSEILS GENERAUX: EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU TOUTE PERSISTANTS, APPELER UN MÉDECIN OU D'URGENCE. Montrer cette fiche de données de sécurité aux personnels médicaux présents.

INHALATION: Éloigner la personne incommodée de l'endroit contaminé. Si l'irritation persiste, voir un médecin.

CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.

CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau atteinte à l'eau et au savon doux. Si l'irritation persiste, voir un médecin.

INGESTION: Ne pas faire vomir. Obtenir immédiatement des soins médicaux. Contacter un centre Anti-Poison (1-800-463-5060).

NOTES POUR PREMIERS INTERVENANTS :

N'utilisez pas la bouche à bouche si la victime a ingéré ou inhalé le produit. Utiliser un masque de poche avec une valve unidirectionnelle un autre équipement adéquat afin de pratiquer la respiration artificielle. Utilisez les équipements de protection individuels prescrits.

NOTE POUR LE MEDECIN: Traiter les symptômes.

URGENCE 24 HEURES: Appelez CHEMTREC au 1-800-424-9300 ou 703-527-3887

SECTION #5 MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR (COC):	> 200°C
TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION (°C):	Non disponible
AGENTS EXTINTEURS APPROPRIÉS:	Mousse, Poudre sèche, CO ₂
AGENTS EXTINTEURS INAPPROPIÉS:	Ne pas utiliser un jet d'eau bâton, qui pourrait répandre le feu.
PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX:	La combustion incomplète et thermolyse produisent des gazes plus ou moins toxiques tels que CO, CO ₂ , hydrocarbures variés, aldéhydes et suies. A forte concentration ou en atmosphère confinée, leur inhalation est très dangereuse.
MÉTHODES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE:	Ne pas pénétrer sur les lieux d'un incendie dans un espace clos sans vêtements protecteurs appropriés et sans appareil respiratoire autonome. Se servir d'eau pour refroidir les contenants exposés aux flammes.

SECTION #6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

DÉVERSEMENT ET DE FUITES:

Sauf en cas de petits déversements. La faisabilité de toutes les mesures doit toujours être évalué et considérée, si possible, par une personne compétente formée en charge de la gestion de l'urgence.

Si nécessaire, informer les autorités compétentes conformément à la réglementation en vigueur.

Évacuer le personnel non essentiel. Pour connaître la protection individuelle requise, voir section 8.

Arrêter ou contenir la fuite à la source, seulement s'il est sécuritaire de le faire. Coupez l'alimentation électrique si cette opération provoque pas d'étincelles dans la zone où les vapeurs du produit. Rester en amont.

En cas de déversements importants, alarmez les occupants des zones affectées en considérant que les vapeurs peuvent être portées loin du site du déversement par les courants d'air.

Éliminer toutes les sources d'inflammation (pas de cigarettes, de torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate).

CONSEILS POUR PERSONNEL NE FAISANT PAS PARTI DES ÉQUIPES D'URGENCE :

Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. Pour la protection individuelle requise, voir section 8. Éliminer toutes les sources d'inflammation (pas de cigarettes, de torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate).

CONSEILS POUR LE PERSONNEL D'URGENCE:

Prendre toutes les mesures appropriées pour éviter les risques d'incendie, d'explosion et d'inhalation aux sauveteurs, y compris l'utilisation d'un appareil respiratoire. En cas de petits déversements: des vêtements de travail antistatiques normaux sont généralement suffisants. Dans le cas de déversements importants: un vêtement complet chimiquement résistant et antistatique est nécessaire. Gants de travail (de préférence des gantelets) offrant une résistance chimique suffisante.

Remarque: Les gants en PVA ne sont pas résistants à l'eau, et ne conviennent pas pour une utilisation d'urgence, casque de travail, chaussures de sécurité antistatique et antidérapantes ou des bottes. Lunettes et / ou un écran facial, si projections ou de contact avec les yeux est possible ou prévu.

Protection respiratoire. Une demi-pension ou respirateur de plein visage avec filtre (s) pour les vapeurs organiques (et le cas échéant: pour H₂S). Un appareil respiratoire autonome (ARA) peut être utilisé selon l'étendue du déversement et le montant prévisible de l'exposition. Si la situation ne peut pas être complètement évaluée, ou si une carence en oxygène est possible, seuls les appareils respiratoires autonomes doivent être utilisés.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES:

Ne pas laisser le matériel contaminer les eaux souterraines. Les autorités locales devraient être avisées si des déversements significatifs ne peuvent être retenus. Le produit ne doit pas être autorisé à pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

METHODE DE NETTOYAGE ET MATERIEL ABSORBANT :

Endiguer. Conserver les conteneurs au sol lors du transfert de matériel. Gardez dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Contenir le déversement, puis collecter le matériel absorbant non combustible, (par exemple sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques propres pour récupérer le matériel absorbé.

SECTION #7 MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Utiliser un équipement approprié (voir la section 8) à chaque fois que la manipulation de ce produit. Conserver le récipient dans un endroit frais et bien ventilé. Ne pas pénétrer dans les zones de stockage et des espaces confinés sans une ventilation adéquate.

Garder le récipient hermétiquement fermé jusqu'à utilisation.

Entreposer et utiliser loin de la chaleur, des étincelles, des flammes nues ou de toute autre source d'inflammation.

SECTION #8 CONTROLE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE



LIMITES D'EXPOSITION:

ACGIH TLV: TWA: 5 mg/m³ 8 heures.

ACGIH STEL: TWA: 10 mg/m³ 15 minutes.

VENTILATION:

Ventilation mécanique recommandée de façon à prévenir l'accumulation des vapeurs.

PROTECTION RESPIRATOIRE:

Si un brouillard d'huile est présent, un respirateur purificateur d'air avec filtre mécanique est recommandé.

GANTS DE PROTECTION:

Des gants résistants (Viton, Nitrile et Néoprène) sont recommandés lors de la manipulation du produit.

PROTECTION DES YEUX:

Des lunettes de sécurité sont recommandées pour se protéger contre les éclaboussures.

VÊTEMENTS DE PROTECTION:

Des vêtements résistant au produit (tablier, combinaison) sont recommandés dans les espaces clos ou lorsque le risque de contact avec la peau est encore plus élevé. Bottes de sécurité.

CORPS:

Vêtements anti-feu est nécessaire.

SECTION #9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE À 25°C

Liquide

POINT D'ÉBULLITION:

> 260°C

APPARENCE ET ODEUR:

Ambre avec odeur caractéristique

PH:

N/A

POINT D'ÉCLAIR (COC):

> 200°C

POINT D'ÉCOULEMENT:	10w : -30°C 30 : -24°C 50 : -12°C
TAUX D'ÉVAPORATION (éther éthylique =1):	< 1
LIMITES INFÉRIEURES D'INFLAMMABILITÉ:	Non disponible
LIMITES SUPÉRIEURES D'INFLAMMABILITÉ:	Non disponible
TENSION DE VAPEUR (mm Hg):	Négligeable
DENSITÉ DE VAPEUR (air=1) (mg/m³):	Négligeable
DENSITÉ (g/cm³ à 15°C):	0,88 à 0,90
VISCOSITY (cSt à 40°C):	10W: 37 30: 105 50: 225
VISCOSITÉ (cSt à 100°C):	10w : 6.0 30 : 12 50 : 19
% VOLATILE PAR VOLUME:	Négligeable
SOLUBILITÉ DANS L'EAU:	Insoluble, soluble dans un grand nombre de solvants organiques.
TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION (°C):	Non disponible

SECTION #10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ:	Stable
RISQUES DE RÉACTIONS DANGEREUSES :	Aucune
CONDITIONS À ÉVITER:	Éviter la chaleur (températures supérieures au point d'éclair) les étincelles, les points d'ignitions, les flammes et l'électricité statique.
PRODUITS À ÉVITER:	Oxydants forts.
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:	Monoxyde de carbone et produits normaux de combustion.
DANGER DE POLYMÉRISATION:	Mercaptans et sulphur d'hydrogène

SECTION #11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

ESPÈCES	DL ₅₀ ORALE	DL ₅₀ CUTANÉE	CL ₅₀ PAR INHALATION	HEURE
Rat	> 3000 mg/Kg	> 2000 mg/Kg	Non disponible	---

EFFETS CHRONIQUES SUR LES HUMAINS:

Minimalement toxique, Danger négligeable à température ambiante / Normal. Ce produit ne devrait pas être nocif par inhalation. Une exposition prolongée à une forte concentration de la vapeur produit peut causer des maux de tête, des étourdissements et nausées et dans le cas de brume chaude, il peut provoquer une irritation des voies respiratoires

EFFETS CANCEROGENES:

Ne contiennent pas des ingrédients répertoriés comme cancérigènes ou cancérogènes possible par OSHA, CIRC ou US National Toxicology Program (NTP).

TÉRATOGENICITÉ / MUTAGÉNICITÉ:

Ce produit n'a pas d'effets tératogènes ou mutagènes connus.

AUTRES EFFETS TOXIQUES SUR LES HUMAINS:

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement de la peau. Sévère irritation des yeux.

SECTION #12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets sur l'environnement :

Ne pas laisser ce produit ou l'eau qui sert à combattre un incendie où ce produit est en cause pénétrer dans les égouts, les lacs, les cours d'eau ou les canalisations d'eau potable.

Boucher les égouts et bloquer les fossés. Les règlements provinciaux exigent et les règlements fédéraux peuvent exiger que les agences de protection de l'environnement ou d'autres organismes soient avertis en cas de déversement. La région polluée doit être nettoyée et remise à son état original ou à la satisfaction des autorités.

ÉCOTOXICITÉ:**TOXICITÉ POUR LES ALGUES:**

AIGÛE: EC50 (72h) > 500 mg/l (Desmodesmus subspicatus - OECD 201)

 EC50 (72h) 2.2 mg/l

CHRONIQUE: NOEC 1.0 mg/l

TOXICITÉ POUR LA DAPHNIE ET LES AUTRES INVERTÉBÉS AQUATIQUES:

AIGÛE: EL50 (48h) > 1000 mg/l (Daphnia magna – OECD 202)

 EC50 (48h) 1.2 mg/l (Daphnia magna)

CHRONIQUE: NOEC (21d) 0.4 mg/l (Daphnia magna)

TOXICITÉ POUR LE POISSON:

AIGÛE: LC50 (96h) > 1000 mg/l (Pimephales promelas - OECD 203)

 LC50 (96h) 4.5 mg/l

CHRONIQUE: NOEC (28d) 1.8 mg/l

Mobilité :

Sol: Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est peu mobile dans le sol.

Air: Il y a peu de pertes par évaporation.

Eau: Insoluble. Le produit s'étale à la surface de l'eau.

Biodégradabilité : N'est pas facilement biodégradable.

SECTION #13 INFORMATION SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT

ÉLIMINATION DU PRODUIT: Consulter les autorités locales compétentes. Récupérer ou remettre à une entreprise reconnue spécialisée dans l'élimination des rebuts. Incinérer avec l'approbation des autorités locales compétentes.

SECTION #14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Description d'expédition du TMD (route et rail)



Ce produit n'est pas réglementé en vertu du règlement canadien sur le transport des marchandises dangereuses en cas de transport par route ou par rail.

APPELLATION RÉGLEMENTAIRE: Sans objet
NUMÉRO DE L'ONU: Sans objet
DESCRIPTION DE LA CATÉGORIE: Sans objet

Autre agences de transport :

USDOT : Sans objet
IMO/IMDG : Sans objet
IATA : Sans objet
ADR : Sans objet
RID : Sans objet

SECTION #15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Ce produit a été classifié conformément aux critères de danger du Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) du Canada (DORS/2015/17) et la fiche de données de sécurité (FDS) contient toute l'information requise en vertu du RPD.

CE PRODUIT N'EST PAS UNE MATIÈRE CONTRÔLÉE EN VERTU DU SIMDUT. Statut LPCE/NLPCE : Ce produit et(ou) tous ses composants figurent dans l'inventaire du TSCA de l'agence de protection de l'environnement des États-Unis (EPA). Autres règlements : Normes fédérales canadiennes inexistantes; cependant, les installations fédérales d'élimination des rebuts sont généralement limitées à 15 mg/L pour l'ensemble des huiles et des graisses. Il pourrait exister des normes provinciales et celles-ci devraient être demandées au moment où les autorités sont averties.

TSCA 8(b) inventory: Distillates (petroleum), hydrotreated light

SARA 302/304/311/312 extremely hazardous substances:

Au meilleur de notre connaissance ce produit ne contient aucune composante à des concentrations contrôlées.

SARA 302/304 emergency planning and notification:

Au meilleur de notre connaissance ce produit ne contient aucune composante à des concentrations contrôlées.

SARA 302/304/311/312 hazardous chemicals:

Distillates (petroleum), hydrotreated light

SARA 311/312 MSDS distribution - chemical inventory - hazard identification:

Distillates (petroleum), hydrotreated light: Delayed (chronic) health hazard

SARA 313

Au meilleur de notre connaissance ce produit ne contient aucune composante à des concentrations contrôlées selon la Section 313 de Title III of the Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 and 40 CFR Part 372 (Table 372.65).

Clean Water Act (CWA) 307: Au meilleur de notre connaissance ce produit ne contient aucune composante à des concentrations contrôlées selon ce règlement.

Clean Water Act (CWA) 311: Au meilleur de notre connaissance ce produit ne contient aucune composante à des concentrations contrôlées selon ce règlement.

Clean Air Act (CAA) 112 accidental release prevention: Au meilleur de notre connaissance ce produit ne contient aucune composante à des concentrations contrôlées selon ce règlement.

Clean Air Act (CAA) 112 regulated flammable substances: Au meilleur de notre connaissance ce produit ne contient aucune composante à des concentrations contrôlées selon ce règlement.

Clean Air Act (CAA) 112 regulated toxic substances: Au meilleur de notre connaissance ce produit ne contient aucune composante à des concentrations contrôlées selon ce règlement.

Règlementation spécifique aux États:

Au meilleur de notre connaissance ce produit ne contient aucune composante à des concentrations contrôlées.

Proposition 65 de la Californie: T Au meilleur de notre connaissance ce produit ne contient aucune composante à des concentrations contrôlées tel que requis par la loi californienne de California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act.

AUTRES INVENTAIRES INTERNATIONAUX :

Inventaire Australien (AICS) : Ce produit est listé ou exempté.

Inventaire Chinois (IECSC) : Ce produit est listé ou exempté.

Inventaire Coréen: Ce produit est listé ou exempté.

Inventaire de Nouvelle Zélande des produits chimiques (NZIoC): Ce produit est listé ou exempté.

Inventaire Philippines : Ce produit est listé ou exempté.

Proposition 65 Californie : Aucune substance à reporter selon le règlement.

Clean Air Act (CAA) 112 substances réglementées toxiques : Aucune substance à reporter selon le règlement.

SECTION #16 AUTRES INFORMATIONS

Exigences d'étiquetage: Provoque une sévère irritation des yeux

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Autre classification de danger : **NATIONAL FIRE PROTECTION ASSOCIATION (NFPA) et Hazardous Materials Identification System (HMIS, USA):**

NFPA		HMIS	
0	SANTÉ	0	RISQUE MINIMAL
1	INFLAMMABILITÉ	1	FAIBLE RISQUE
0	RÉACTIVITÉ	0	RISQUE MINIMAL
	PROTECTION INDIVIDUELLE	B	Lunette de protection et gants sont recommandés

Rédigé par: Maria Cristina Martinez

Révisé le: 8 mai 2017, par André St-Jean, Chimiste

Nous croyons que les renseignements, informations techniques et recommandations contenus ci-haut sont fiables, mais ils sont donnés sans aucune garantie. Nous n'assumons aucune responsabilité pour toutes pertes, dommages, ou blessures (directes ou conséquentes), résultant de l'utilisation de ce produit ou des renseignements décrits ci-haut.